

Secteur de la Communication - Subvention à l'association culture-besancon.fr

M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur : La Ville de Besançon envisage de soutenir l'association «culture-besancon.fr» pour son projet de création d'un site web dédié à la promotion des événements culturels sur Besançon et la région de Franche-Comté.

L'association, qui travaille sur les thématiques Culture et Territoire, s'est donnée pour première mission de recenser l'information culturelle locale sous forme d'un agenda et développe progressivement un contenu éditorial spécifique à la vie culturelle bisontine, en s'appuyant sur la création d'un réseau d'adhérents chroniqueurs et en diffusant des interviews d'artistes et d'acteurs du monde culturel, sous forme de textes et de photos dans un premier temps puis en utilisant tout autre type de supports (sonores ou audiovisuels) que permet le multimédia.

Il s'agit, dans tous les secteurs de la vie culturelle, de valoriser les créateurs et acteurs locaux, contribuant ainsi à leur promotion et à leur mise en réseau sur le web.

Compte tenu de l'intérêt pour la Ville que la vie culturelle bisontine soit plus présente sur l'Internet et au regard du rôle d'animation et de promotion que peut avoir ce nouveau site, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de lancement d'un montant de 4 000 € à l'association pour lui permettre de mener à bien son projet par l'achat de matériel et par le développement de nouvelles fonctionnalités permettant à ce site web d'atteindre ses objectifs.

En cas d'accord, la dépense d'un montant de 4 000 € sera prélevée sur les crédits existants au chapitre 65.023.6574.300.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer favorablement sur l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'Association culture-besancon.fr.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable à la majorité de la Commission n° 1 (1 contre), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.